THRESHOLD

| ANALYSE DE DONNÉES |

REP pour les emballages plastiques : ce que montrent les données

Une analyse indépendante de THRESHOLD, fondée sur le rapport de bonnes pratiques du Partenariat pour les déchets plastiques de la Convention de Bâle / GRID Arendal (novembre 2025)

Juin 2026 · v4

Note indépendante : Ce document est produit par THRESHOLD de manière indépendante. Il n'est pas produit par, au nom de, ni en association avec GRID Arendal, la Convention de Bâle ou le groupe de travail du Partenariat pour les déchets plastiques. Les opinions exprimées sont celles d'Andrew Henderson. Le rapport GRID Arendal est cité comme document source primaire et ses auteurs sont crédités pour le travail institutionnel qu'il représente.

Ce document a été motivé par des questions soulevées par une déléguée des Nations Unies travaillant sur la politique de lutte contre la pollution plastique. Les questions portaient sur les acteurs qui bénéficient structurellement des systèmes REP, et sur l'adéquation entre l'échelle de l'instrument et l'ampleur du problème. Ce sont exactement les bonnes questions.

La réponse honnête est : personne ne sait si les systèmes REP fonctionnent, parce que personne n'a mesuré les résultats.

Le groupe de travail du Partenariat pour les déchets plastiques de la Convention de Bâle a publié ce qui constitue désormais le document de consensus institutionnel sur la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les emballages plastiques. Il est exhaustif. Il catalogue la mise en oeuvre de la REP sur cinq continents. Il cartographie les structures de gouvernance, les caractéristiques de conception, les mécanismes de conformité. Il recommande des systèmes de vérification, des cadres de dialogue avec les parties prenantes, des objectifs et des calendriers. Il est produit par des personnes qui comprennent le problème des déchets plastiques aussi bien que quiconque dans ce domaine.

Ce qu'il ne cherche pas à faire — et ce n'est pas l'objet du rapport — c'est de mesurer si la REP a modifié l'indicateur principal.

Le rapport GRID Arendal s'ouvre en indiquant que depuis 1950, moins de 10% des déchets plastiques ont été recyclés dans le monde. Ce chiffre figurait dans les premières publications académiques sur la pollution plastique il y a trente ans. Il apparaît inchangé dans le document qui façonne aujourd'hui la politique mondiale de REP. Trois décennies de ce que le rapport appelle « l'instrument de politique principal pour les déchets d'emballages plastiques », et l'indicateur principal de son effet n'a pas bougé.

Le rapport GRID Arendal n'est pas responsable de ce décalage. La REP en tant qu'instrument de politique l'est. Cette distinction importe, et elle est l'objet de ce document.

Un mot sur GRID Arendal avant de poursuivre. C'est l'une des très rares organisations dans ce domaine qui associe constamment rigueur scientifique, neutralité politique réelle et communication claire et accessible. Ce document utilise leur rapport comme source primaire précisément parce que leur travail peut être considéré comme fiable. Les questions soulevées ici portent sur l'instrument de politique, non sur la qualité ou l'intégrité de l'analyse de GRID Arendal. Leur rapport est le meilleur compte rendu institutionnel actuel de ce qu'est la REP et de la façon de la faire fonctionner correctement. Ce document pose la question de ce qui vient à côté.

Section 1 Qui bénéficie de la REP : la réponse structurelle

Les bénéficiaires structurels des systèmes REP ne sont pas l'environnement. Ils ne sont pas le public. Trois acteurs bénéficient de manière documentée et systématique.

Les Organisations de Responsabilité des Producteurs (ORP). Les ORP s'interposent entre les producteurs et le système. Les producteurs versent des cotisations aux ORP, qui contractent ensuite la collecte et le tri. Le modèle ORP crée un tampon qui protège les grands producteurs d'une responsabilité directe : les cotisations sont calculées sur les volumes mis sur le marché, mais la vérification de ces volumes repose largement sur la déclaration automatisée.

Des preuves parlementaires britanniques (House of Commons Environment Committee) ont établi qu'environ 10% des cotisations REP pourraient être frauduleuses au Royaume-Uni : étiquettes apposées sur des matières non éligibles, ou volumes gonflés pour obtenir des remises.

> **Les systèmes REP britanniques ont versé environ 306 millions de livres sterling en 2021.**
>
> **Part estimée frauduleuse : 30 à 50 millions de livres sterling.**

La propre recommandation du rapport GRID Arendal, publiée en novembre 2025, indique que l'atteinte des objectifs REP nécessite « la mise en oeuvre de mécanismes de vérification crédibles, notamment des preuves telles que des factures, des déclarations et d'autres documents, contrôlés et confirmés par un expert indépendant agréé et/ou une autorité publique accréditée ». Le fait que GRID Arendal l'affirme ouvertement est significatif : c'est une reconnaissance institutionnelle honnête que la vérification doit s'améliorer et que l'auto-déclaration actuelle est insuffisante. L'exemple britannique n'est pas un problème spécifiquement britannique. C'est une caractéristique structurelle de la conception des systèmes REP, et des acteurs crédibles dans le secteur la nomment désormais ouvertement.

Les producteurs de plastique vierge. Les cotisations REP s'appliquent aux plastiques mis sur le marché, mais le contenu recyclé est généralement exempté ou réduit. Cela crée une incitation à acheter de petits volumes de matière recyclée pour bénéficier d'exemptions sur de grands volumes de production vierge : le mécanisme de compensation en contenu recyclé réduit la cotisation sans réduire la production globale de plastique. La structure d'incitation de la REP ne décourage pas la production. Elle crée un mécanisme pour en gérer le coût.

Les autorités municipales de gestion des déchets finissent fréquemment par subventionner le déficit. La REP a été conçue pour transférer les coûts de fin de vie des contribuables aux producteurs. En pratique, les revenus REP couvrent rarement les coûts réels de collecte et de traitement, et les communes financent la différence par la fiscalité générale. Le système allemand DSD (Gruener Punkt) a fait l'objet d'enquêtes répétées pour exactement ce type de captation de subvention.

Un autre groupe que la REP pénalise systématiquement est le secteur informel. Dans une grande partie du Sud global, les collecteurs informels de déchets assurent une part importante de la collecte et de la récupération. Les systèmes REP échouent régulièrement à les reconnaître ou à les rémunérer, déplaçant souvent leurs capacités établies tout en revendiquant leur contribution au titre des objectifs REP. Les communautés les plus exposées aux nuisances plastiques sont les moins protégées par l'instrument censé y répondre.

Section 2 Le problème d'échelle : des milliards face à des billions

La REP opère en milliards. Le problème opère en billions.

Le coût social du plastique dispersé s'élève à environ 1 380 à 3 400 euros par tonne en coûts de remédiation et d'impact sanitaire (OCDE ; WWF/Dalberg ; Ellen MacArthur Foundation ; Bain). Face à environ 22 millions de tonnes de fuites annuelles, cela représente de 30 à 75 milliards d'euros par an de coût social généré. Les systèmes REP collectent à l'échelle mondiale quelques milliards d'euros par an.

30 à 75 milliards d'euros par an : coût social du plastique dispersé.
1 à 2 billions d'euros : passif cumulé de remédiation sur 10 ans au rythme actuel.
Collectes REP mondiales : quelques milliards d'euros par an, chiffres bas.

Le Règlement européen (UE) 2025/40 rend désormais les obligations REP obligatoires dans tous les États membres de l'UE. C'est le niveau réglementaire le plus ambitieux au monde : le cadre REP le plus complet jamais mis en oeuvre, l'aboutissement de trois décennies de mise en oeuvre progressive dans les pays que le rapport GRID Arendal identifie comme chef de file. Cela ne change pas l'arithmétique. Le régime REP le plus complet jamais mis en oeuvre couvre une petite fraction du coût social qu'il est censé prendre en charge.

Section 3 La REP s'attaque à la mauvaise fraction

C'est la dimension que la quasi-totalité des commentaires sur la REP omet, et c'est la plus importante.

La REP est structurellement limitée à la prise en charge des externalités provenant de la fraction de plastique qui se retrouve dans l'environnement. Elle ne touche pas au coût social complet de la production plastique.

Environ 460 millions de tonnes de plastique sont mises sur le marché chaque année. Les 22 millions de tonnes qui fuient représentent environ 4,8% de ce total. La REP est conçue pour prendre en charge les externalités d'une fraction des externalités d'une fraction de la production.

460 millions de tonnes produits annuellement.
22 millions de tonnes en fuite : environ 4,8% de la production.
La REP ne traite que les externalités de la fraction dispersée.

Les 438 millions de tonnes restantes, qui entrent dans la filière de déchets « légitime », génèrent leurs propres coûts sociaux : accumulation de microplastiques déjà mesurable dans le sang humain et les tissus foetaux, impacts sanitaires intégrés dans toute la chaîne alimentaire, passif à long terme de remédiation de tout le plastique jamais fabriqué depuis les années 1950. Ces coûts sont hors du périmètre de la REP. Ils ne figurent dans aucun calcul que les systèmes REP sont conçus pour traiter.

Le passif intergénérationnel total de 70 ans de production plastique, couvrant tous les impacts sanitaires, toute la remédiation à long terme et tous les coûts sanitaires des microplastiques pour l'être humain, n'a jamais été formellement calculé. L'industrie a investi massivement pour s'assurer qu'il ne le soit pas.

Rien de tout cela ne reflète le manque de bonne volonté des personnes qui ont construit ces systèmes. La REP a été conçue à une autre époque, face à un problème moins bien compris, avec des outils qui n'existaient pas encore dans leur forme actuelle. THRESHOLD ne propose pas de remplacer ce travail. Il propose d'y ajouter ce qui a toujours manqué : le registre des coûts sociaux qui rend l'application de la réglementation significative et la pleine responsabilité visible.

Section 4 Trente ans de REP, toujours les mêmes 10%

Le rapport GRID Arendal identifie l'Allemagne, la Norvège, la France, la Belgique et la Suède comme les principales juridictions REP : les pays dotés des systèmes les plus complets, fonctionnant depuis le plus longtemps et les mieux conçus. Certains ont eu des systèmes REP pour les emballages plastiques pendant plus de trente ans.

Le taux mondial de recyclage du plastique est toujours inférieur à 10%.

Le rapport GRID Arendal est un guide de mise en oeuvre, non une étude d'impact. Il ne se donne pas pour objectif de fournir une analyse avant/après des taux de recyclage dans les juridictions avec et sans REP, ni des données longitudinales sur la réduction des fuites dans les pays dotés de systèmes matures. Ce n'est pas ce pour quoi il a été commandé.

Le point n'est pas une critique du rapport. C'est une description du vide qui demeure : un guide pour améliorer le fonctionnement de la REP n'est pas la même chose que la démonstration que la REP a fonctionné. Les deux sont nécessaires. Un seul existe actuellement.

> *« Personne ne l'a démontré. L'instrument fonctionne depuis trente ans. L'indicateur principal n'a pas bougé. À quel moment l'absence de preuve de résultat devient-elle la preuve ? »*

Section 5 Le parallèle structurel

La comparaison avec le tabac n'est pas rhétorique. Elle est structurelle.

Pendant quatre décennies, l'industrie du tabac a maintenu que son produit n'était pas prouvé comme cancérigène. L'argument a tenu non pas parce que les preuves étaient faibles, mais parce que la preuve était coûteuse à établir, dispersée entre des cas individuels, et contestée à chaque étape par une industrie disposant des ressources pour la contester. La stratégie principale de l'industrie n'était pas de contester des allégations sanitaires individuelles, mais d'empêcher la constitution d'un grand livre systématique des coûts sociaux : maintenir le préjudice dispersé, individuel et non prouvable dans l'agrégat.

La REP, dans ce contexte, n'est pas une solution au problème plastique. C'est un instrument politique qui fournit l'apparence d'une responsabilité des producteurs tout en s'assurant que le grand livre complet des coûts sociaux ne soit jamais ouvert. Elle le fait structurellement : en définissant le périmètre de la responsabilité des producteurs comme la gestion de fin de vie de la fraction dispersée, la REP place hors du cadre politique la pleine responsabilité intergénérationnelle. La question devient alors non pas « quel est le coût du plastique pour la société » mais « comment les producteurs doivent-ils contribuer à la gestion de ses déchets ». La question plus large n'est pas posée. Le cadre l'empêche.

Le rapport GRID Arendal est exhaustif, sincère et produit par des personnes disposant d'une véritable expertise et d'une préoccupation réelle pour la pollution plastique. Il opère, comme il le doit, dans le cadre politique de la REP. Ce cadre pose la question : comment gérer les déchets plastiques en fin de vie ? C'est une question légitime et importante, et le rapport GRID Arendal y apporte une contribution sérieuse. THRESHOLD pose une question différente : quel est le coût social total de la production plastique, et qui le supporte ?

> *« Le règlement définitif américain contre le tabac a récupéré 206 milliards de dollars. Il a fallu des décennies de contentieux pour forcer l'existence d'un grand livre systématique des coûts sociaux. L'industrie plastique se situe à environ dix ans derrière le tabac sur cette trajectoire. Ce qui manque, ce n'est pas la preuve du préjudice. Elle est déjà dans notre sang. Ce qui manque, c'est le grand livre systématique. C'est ce que THRESHOLD est construit pour produire. »*

Ce n'est pas un projet de recherche. La recherche existe. C'est un problème de conception et d'architecture : comment construire un système qui agrège le témoignage citoyen, les données scientifiques et institutionnelles en un registre convergent qui ne peut pas être contesté pièce par pièce ? Comment le rendre crédible devant les tribunaux, les décideurs politiques et le public simultanément ? Comment le rendre reproductible entre juridictions et langues ?

Le programme THRESHOLD a répondu à ces questions. L'architecture est conçue : le réseau de Spotters (observateurs citoyens), la simulation Althing, la méthodologie d'analyse convergente, la spécification de la base de connaissances, le cadre juridictionnel et de sécurité prospectif. Elle a été testée par rapport à la trajectoire du tabac, au dossier des contentieux amiante et aux contentieux PFAS actuellement portés devant les tribunaux américains et européens.

Un mot final pour tous ceux qui travaillent dans cet espace. Si vous avez passé des années à essayer de faire fonctionner la REP et vous êtes demandé pourquoi l'indicateur principal n'a pas bougé malgré un effort sincère, cette frustration est la bonne réponse. Ce n'est pas le signe que le travail était mauvais. C'est le signe que le cadre a toujours été incomplet, et que l'instrument nécessaire n'était pas encore disponible. Le vide de preuves décrit dans ce document n'est pas un échec de volonté ou d'intelligence. C'est une infrastructure manquante : le registre des coûts sociaux qui n'a jamais été construit parce que personne n'avait encore conçu un moyen de le construire.

Cette infrastructure existe maintenant sous forme de conception. THRESHOLD a été construit spécifiquement pour la produire, en partenariat avec les institutions, les décideurs politiques et les communautés citoyennes qui font ce travail. La conversation qu'il propose n'est pas de savoir qui avait raison. Elle porte sur ce qui vient ensuite, et sur qui veut en faire partie.

Il s'agit d'un document indépendant produit par Andrew Henderson et THRESHOLD. Il n'est pas produit par, au nom de, ni avec la participation de GRID Arendal, du Secrétariat de la Convention de Bâle ou du groupe de travail du Partenariat pour les déchets plastiques. Le rapport GRID Arendal cité tout au long (« Bonnes pratiques pour l'établissement et l'amélioration du fonctionnement des systèmes de REP pour les emballages plastiques », brouillon 24.11.2025) est un travail institutionnel important. L'analyse de ce document est celle de l'auteur et ne représente pas les vues ou positions d'aucune des organisations citées. Ce document remplace CTT-UNDP-Delegate-EPR-Response-EN-v1.

Contact : Andrew Henderson · programme@thresholdsummit.org · Marans, France · Juin 2026 · thresholdsummit.org